RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS D'ALSACE (CIVA)

Le CIVA a demandé une extension de l'accord triennal 2019 -2022 portant sur des cotisations financières pour la période allant du 01/08/2019 au 31/07/2022.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr* en indiquant en objet du message *« CIVA 2019-2022 »*

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

ANNEXE 1

Organisation interprofessionnelle : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)	
Période : campagne 2019/2020	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés K€
a) connaissance de la production et des marchés;	
Gestion des Déclarations de récolte et stocks (formulaires, saisie, logiciels, dématérialisation, hébergements....)	147 976
Panels de distributeurs et consommateurs français et étrangers	131 210
Frais et honoraires d'analystes économiques	145 789
Statistiques douanières et hotline	36 447
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	
Gestion des transactions en raisins et vrac (formulaires, logiciel, dématérialisation, hébergement....)	148 705
d) commercialisation;	
Gestion des DRM (déclarations récapitulatives mensuelles) : formulaires, saisie, dématérialisation)	159 639
e) protection de l'environnement;	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	
Contenu Marketing	
- Actions promotionnelles (brochures, PLV, vins...)	342 605
- Photothèque et vidéo (acquisition + production)	132 668
- Sites Internet CIVA + Réseaux sociaux France et internationnaux	373 221
- Oenotourisme	80 184
Formation, concours	84 558
Salons et dégustations promotionnelles	317 821
Communication interne à l'appellation	72 895
Communication France	
- Publicité (campagne presse + web + affichage)	1 368 962
- Relations Publiques	
· relations Presse	201 189
· relations Prescripteurs	18 953
· opérations Grand Public	100 595
- Marketing opérationnel	
· Actions de terrain, partenariat GD, cavistes, restaurants	626 894

D. P.

Actions Export - Dans l'Union Européenne : publicité, promotion, relations publiques - Dans les Pays Tiers : publicité, promotion, Relations Publiques + cofinancemt OCM	1 355 112 1 609 515
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	
Assistance technique Comité des experts Caractérisation des terroirs et des millésimes Collaboration IFV /CIVA	2 916 32 074 29 158
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la *préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;*	
Programme de développement sur les techniques d'entretien du sol Création variétale (variétés résistantes et adaptées au changement climatique) Pratiques culturales innovantes	18 224 67 063 29 158
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	
Sélection de nouveaux clones Suivi qualité en microvinification Implantation d'un parc de vignes mères de porte-greffes	19 682 5 832 7 289
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	
Co-financement de thèses et recherches Veille sanitaire *Scaphoideus titanus* Maladies du bois (Action nationale + locale)	53 213 48 839 93 305
n) gestion des sous-produits;	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Le financement de ces actions se fera sur la base d'une CVO de 7,52 €HT/hl. Elle est versée par tous les metteurs en marché sur leurs ventes finales en bouteilles sur la base des Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) : - Les coopératives vinicoles et les vignerons-indépendants règlent l'intégralité de la somme due - Les négociants règlent eux-aussi l'intégralité des sommes dues sur leurs ventes totales, mais retiennent le cas échéant auprès de leurs fournisseurs la moitié du montant relatif au volume acheté sous forme de raisins ou de vin en vrac.	
Le Président du CIVA **Didier PETTERMANN** 23/09/19	

D.P.

ANNEXE 1

Organisation interprofessionnelle : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)	
Période : campagne 2020/2021	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés K€
a) connaissance de la production et des marchés;	
Gestion des Déclarations de récolte et stocks	111 418
Panels de distributeurs et consommateurs français et étrangers	123 528
Frais et honoraires d'analystes économiques	145 327
Statistiques douanières et hotline	21 799
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	
Gestion des transactions en raisins et vrac	111 418
d) commercialisation;	
Gestion des DRM (déclarations récapitulatives mensuelles)	111 418
e) protection de l'environnement;	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	
Contenu Marketing	
- Actions promotionnelles (brochures, PLV, vins...)	312 454
- Photothèque et vidéo (acquisition + production)	123 528
- Sites Internet CIVA + Réseaux sociaux France et internationnaux	377 851
- Oenotourisme	58 131
Formation, concours	100 276
Salons et dégustations promotionnelles	319 720
Communication interne à l'appellation	72 664
Communication France	
- Publicité (campagne presse + web + affichage)	2 368 836
- Relations Publiques	465 048
· relations Presse	
· relations Prescripteurs	
· opérations Grand Public	
- Marketing opérationnel	537 711
· Actions de terrain, partenariat GD, cavistes, restaurants	
Actions Export	

D. P.

- Dans l'Union Européenne : publicité, promotion, relations publiques	1 177 152
- Dans les Pays Tiers : publicité, promotion, Relations Publiques + cofinancemt OCM	1 714 863
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	
Assistance technique Comité des experts	2 907
Caractérisation des terroirs et des millésimes	34 210
Collaboration IFV /CIVA	31 100
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la *préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;*	
Programme de développement sur les techniques d'entretien du sol	19 438
Création variétale (variétés résistantes et adaptées au changement climatique)	71 530
Pratiques culturales innovantes	31 100
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	
Sélection de nouveaux clones	20 993
Suivi qualité en microvinification	6 220
Implantation d'un parc de vignes mères de porte-greffes	7 775
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	
Co-financement de thèses et recherches	56 758
Veille sanitaire *Scaphoideus titanus*	52 093
Maladies du bois (Action nationale + locale)	99 520
n) gestion des sous-produits;	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Le financement de ces actions se fera sur la base d'une CVO de 7,52 €HT/hl. Elle est versée par tous les metteurs en marché sur leurs ventes finales en bouteilles sur la base des Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) : - Les coopératives vinicoles et les vignerons-indépendants règlent l'intégralité de la somme due - Les négociants règlent eux-aussi l'intégralité des sommes dues sur leurs ventes totales, mais retiennent le cas échéant auprès de leurs fournisseurs la moitié du montant relatif au volume acheté sous forme de raisins ou de vin en vrac.	
Le Président du CIVA **Didier PETTERMANN** 23/05/19	

D.P.

ANNEXE 1

Organisation interprofessionnelle : Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)	
Période : campagne 2021/2022	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés K€
a) connaissance de la production et des marchés;	
Gestion des Déclarations de récolte et stocks	105 675
Panels de distributeurs et consommateurs français et étrangers	136 897
Frais et honoraires d'analystes économiques	158 512
Statistiques douanières et hotline	21 615
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	
Gestion des transactions en raisins et vrac	105 675
d) commercialisation;	
Gestion des DRM (déclarations récapitulatives mensuelles)	105 675
e) protection de l'environnement;	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	
Contenu Marketing	
- Actions promotionnelles (brochures, PLV, vins...)	280 999
- Photothèque et vidéo (acquisition + production)	122 487
- Sites Internet CIVA + Réseaux sociaux France et internationnaux	216 153
- Oenotourisme	50 436
Formation, concours	113 841
Salons et dégustations promotionnelles	374 665
Communication interne à l'appellation	72 051
Communication France	
- Publicité (campagne presse + web + affichage)	2 348 862
- Relations Publiques	461 126
· relations Presse	
· relations Prescripteurs	
· opérations Grand Public	
- Marketing opérationnel	576 408
· Actions de terrain, partenariat GD, cavistes, restaurants	
Actions Export	

D. P.

- Dans l'Union Européenne : publicité, promotion, relations publiques	1 123 995
- Dans les Pays Tiers : publicité, promotion, Relations Publiques + cofinancemt OCM	1 743 634
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	
Assistance technique Comité des experts	2 882
Caractérisation des terroirs et des millésimes	36 458
Collaboration IFV /CIVA	33 143
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la *préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;*	
Programme de développement sur les techniques d'entretien du sol	20 715
Création variétale (variétés résistantes et adaptées au changement climatique)	76 230
Pratiques culturales innovantes	33 143
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	
Sélection de nouveaux clones	22 372
Suivi qualité en microvinification	6 629
Implantation d'un parc de vignes mères de porte-greffes	8 286
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	
Co-financement de thèses et recherches	60 487
Veille sanitaire *Scaphoideus titanus*	55 515
Maladies du bois (Action nationale + locale)	106 059
n) gestion des sous-produits;	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Le financement de ces actions se fera sur la base d'une CVO de 7,52 €HT/hl. Elle est versée par tous les metteurs en marché sur leurs ventes finales en bouteilles sur la base des Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) : - Les coopératives vinicoles et les vignerons-indépendants règlent l'intégralité de la somme due - Les négociants règlent eux-aussi l'intégralité des sommes dues sur leurs ventes totales, mais retiennent le cas échéant auprès de leurs fournisseurs la moitié du montant relatif au volume acheté sous forme de raisins ou de vin en vrac.	
Le Président du CIVA **Didier PETTERMANN** 23/09/19	

D. P.